

# LIVRET D'ACCUEIL

---



version 1.1 11 avril 2024

Stephen Lee Coach Parfait EI

Tél : (0)6 09 52 52 32

[stephen@coachparfait.com](mailto:stephen@coachparfait.com)

<http://www.coachparfait.com>

Stephen Lee Coach Parfait

Business English

Stephen Lee Coach Parfait propose des formations en anglais et anglais des affaires. Tous nos cours sont dispensés par des professeurs de langue maternelle, expérimentés et qualifiés Cambridge Assessment (CELTA) ou équivalent, avec les connaissances et l'expertise pertinentes pour votre secteur. Un niveau minimum prérequis de A1 est demandé.

The Qualiopi logo is centered in a white box. It features the word "Qualiopi" in blue, followed by a red and blue arrow graphic. Below it, the text "processus certifié" is displayed.The logo for the French Republic, featuring a small French flag icon followed by the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" in bold black letters.

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

**Actions de formation**

## Stephen Lee Coach Parfait

### Sommaire

<b><u>Généralités</u></b>	<b><u>4</u></b>
<u>Modalités d'Accès</u>	<u>4</u>
<u>Délai d'Accès</u>	<u>4</u>
<u>Accès aux Personnes en Situation de Handicap</u>	<u>4</u>
<u>Procédure d'Acompagnement d'un Apprenant en situation de handicap</u>	<u>5</u>
<u>Déroulement de la formation</u>	<u>6</u>
<u>Hébergement, Restauration, Transport, Rémunération</u>	<u>6</u>
<u>Organigramme</u>	<u>7</u>
<u>Contact</u>	<u>10</u>
<u>Règlement intérieur des stagiaires</u>	<u>10</u>
<u>Conditions générales de vente</u>	<u>14</u>
<b><u>Offres de formation</u></b>	<b><u>23</u></b>
<u>Tous les cours comprennent...</u>	<u>23</u>
<u>Deux types de formation :</u>	<u>23</u>
- <b><u><i>Cours Individuels: English for Professionals</i></u></b>	
- <b><u><i>Cours Collectives: English for Professionals</i></u></b>	
<u>Grille tarifaire Cours Individuels / Cours Groupes en Distanciel/Présentiel</u>	<u>24</u>

## Stephen Lee Coach Parfait

### Généralités

#### ▪ Modalités d'Accès

Les formations proposées par *Stephen Lee Coach Parfait* sont des formations individuelles ou collectives, dispensées à distance ou en face-à-face sur votre lieu de travail (avec accord de votre employeur) ou à votre domicile (nous contacter pour les secteurs géographiques).

#### ▪ Délai d'Accès

Les formations peuvent démarrer tout au long de l'année. Les jours, les horaires, les lieux et/ou le liens de connexion visio (Zoom, Teams, Meets etc.) sont fixés entre le(s) client(e)(s) au préalable avant la démarrage des cours.

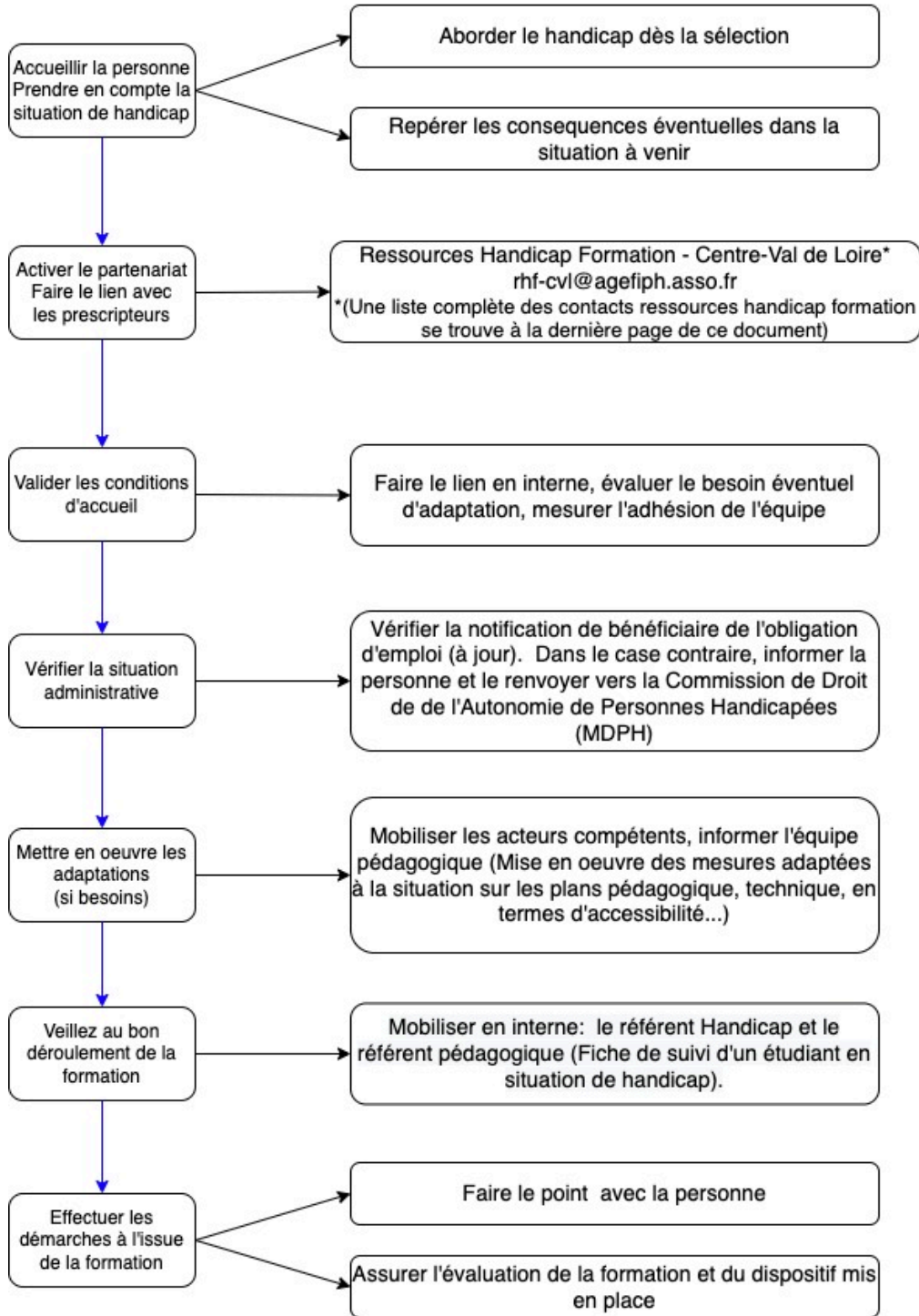
#### ▪ Cours Individuels ou Groupes

Coach Parfait propose des cours individuels et Groupes. Les groupes se composent au minimum de 4 et au maximum de 5 personnes et les candidates auront des niveaux et des objectives de formation homogènes.

#### ▪ Accès aux personnes en situation de handicap

Les demandes de formation pour les personnes en situation de handicap sont étudiées au cas par cas afin de s'assurer au mieux de l'adéquation entre la demande et l'offre que nous pouvons vous apporter, y compris les possibilités d'accès aux éventuelles certifications. Veuillez contacter le Référent Handicap Stephen Lee (contact en première page) pour l'étude de votre demande.

## Procédure d'Accompagnement d'un Apprenant en Situation de Handicap



## ▪ Déroulement de la formation

La formation débute par une évaluation initiale du niveau de l'apprenant et la définition de ses objectifs, afin de sélectionner les méthodes d'apprentissage adaptées au niveau et objectifs de celui-ci.

Nous conseillons de suivre une heure de cours par semaine minimum, en une ou deux sessions, selon la disponibilité des deux parties. Les cours se déroulent du lundi au vendredi – hors jours fériés, entre 8h30 et 18h.

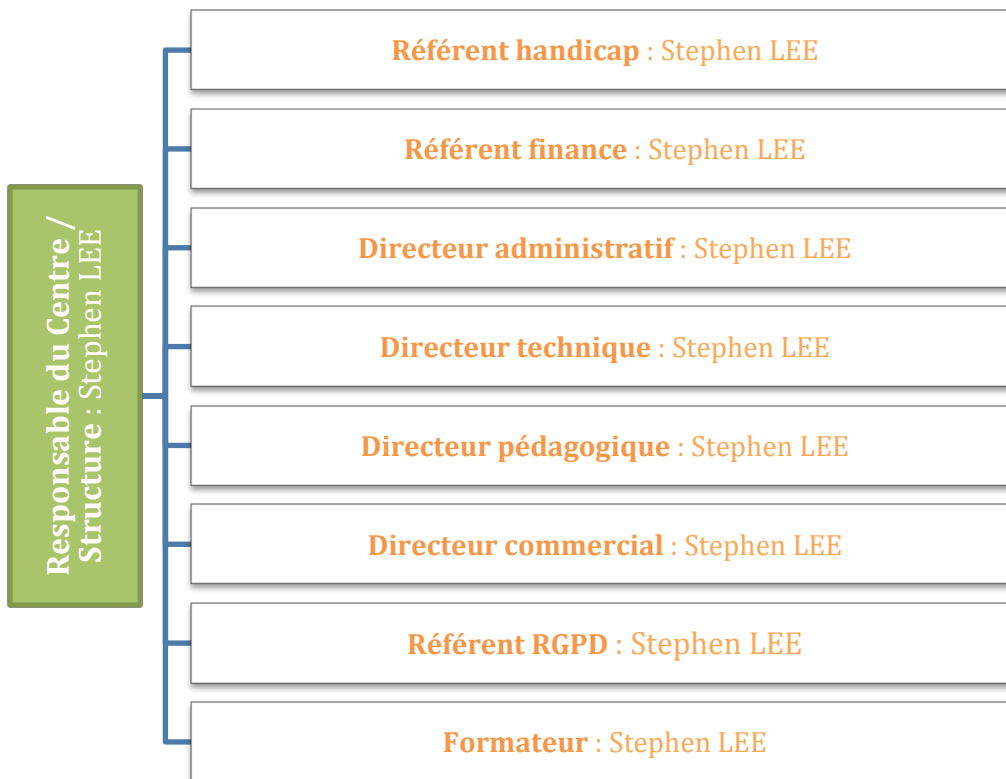
Chaque cours est suivi de l'envoi par l'enseignant d'un compte-rendu incluant un résumé du cours, les méthodes utilisées, des exercices ainsi que les corrections des exercices précédents. Ceci fait office de feuille d'émargement.

Avec son accord, chaque client aura accès aux méthodes d'apprentissage d'anglais sur un cloud partagé.

## ▪ Hébergement, Restauration, Transport, Rémunération

L'organisme de formation ne dispose pas de locaux pour accueillir ses clients. Les formations sont dispensées à distance ou en face-à-face sur votre lieu de travail (avec accord de votre employeur) ou à votre domicile (nous contacter pour les secteurs géographiques). Par conséquent, il ne dispose ni de lieu d'hébergement ni de restauration. Pour les formations en face-à-face, les coûts de transport ne sont pas inclus dans les prix affichés et seront définis avant le début de la formation.

▪ **Organigramme**



**Référent handicap : Stephen Lee**

Le référent handicap prévient et accompagne toute personne étant en situation d'handicap afin d'adapter les moyens techniques et humains de la formation.

**Référent finances : Stephen Lee**

Le référent finance accompagne les élèves afin de les aider à financer leur formation. Il communique sur les financements possibles (financements par Pôle Emploi, crédits bancaires, financements par l'entreprise, ...)

## **Directeur administratif : Stephen Lee**

Le directeur administratif est responsable de la formation et de l'accompagne des référents handicap, mobilité, finances et social. Le directeur administratif :

- veille sur l'organisation de la connaissance dans l'école
- améliorer la connaissance et l'organisation de la connaissance
- s'assure d'avoir l'ensemble des documents légaux nécessaires
- recherche et mets en place l'ensemble des certifications permettant de mettre en avant l'école (Qualiopi, labels, ...)
- s'assure de la qualité des processus d'on-boarding et des contrats

## **Directeur technique : Stephen Lee**

Le directeur technique s'assure de la mise en place des moyens techniques.

## **Directeur pédagogique : Stephen Lee**

Le directeur pédagogique s'assure de la mise en place des moyens humains et au bon déroulé de la formation. Le directeur pédagogique est responsable du contenu pédagogique et de la formation. Il coordonne l'équipe pédagogique, recrute les formateurs au travers d'un contrat de prestation et d'un processus validant les acquis techniques des futurs formateurs ainsi que l'alignement sur les valeurs de Coach Parfait / Stephen Lee. Le directeur pédagogique propose des solutions de formation aux entreprises et financiers.

## **Directeur commercial : Stephen Lee**

Le directeur commercial s'assure de la communication de l'école au travers des valeurs de l'école : ambition, proactivité, écoute, accessibilité, data-driven. Il est responsable de l'ensemble des recrutements de l'organisme de formation. Il s'assure de l'alignement des futurs collaborateurs avec les valeurs de Coach Parfait/Stephen Lee. Il coordonne l'information entre les différentes directions. Enfin, il participe à l'évaluation des collaborateurs. Le directeur commercial est responsable des échanges avec les entreprises et les financeurs et réalise des partenariats gagnant-gagnant.



## Référent RGPD : Stephen Lee

Le Référent RGPD gère ou réfère de garantie de protection des données personnelles, est chargé de veiller au respect des obligations des contrôles et des procédures RGPD au sein d'une entreprise.

Principalement, le référent RGPD agit en tant que point de contact entre l'entreprise et les autorités de contrôle.

Il est chargé de vérifier le respect des droits des personnes et de prévenir les risques de violation des données personnelles.

Il peut s'agir d'un salarié ou d'un consultant extérieur.

## Formateur : Stephen Lee

À défaut d'être natif, le formateur en langues est nécessairement doté d'une grande aisance dans la langue enseignée et a souvent vécu plusieurs années à l'étranger, afin de se forger une connaissance approfondie de la culture locale.

Qu'il ait acquis ses compétences pédagogiques dans le cadre d'une formation en sciences du langage ou en suivant un cursus plus atypique, le formateur en langue maîtrise non seulement une langue, mais aussi une méthodologie lui permettant de transmettre efficacement son savoir à une grande variété d'apprenants.

Face à des entreprises en quête de performance, le formateur en langues doit faire preuve de réactivité et être capable d'adapter ses outils pédagogiques aux besoins rencontrés par ses clients. Il peut par exemple s'agir de donner un bagage solide à quelques collaborateurs dans le cadre d'un développement à l'international, ou d'améliorer les compétences de toute une équipe pour la rendre plus efficace dans ses pratiques.

Le formateur en langues doit être motivé par le goût du challenge et ne pas avoir peur de sortir de sa zone de confort, puisqu'il peut lui arriver de passer d'une formation individuelle dans les locaux d'une entreprise à une formation inter-entreprises en groupe dans un centre de formation, parfois dans la même journée.

Il doit également se montrer créatif afin de faire évoluer sa méthodologie et renouveler ses supports pour les adapter aux spécificités de son public et à ses objectifs.

Enfin, la montée en puissance des formations à distance, avec le développement grandissant du e-learning, oblige désormais les formateurs à se doter de compétences numériques.

- **Contact**

Stephen Lee - 06 09 52 52 32 – [stephen@coachparfait.com](mailto:stephen@coachparfait.com)

## Règlement intérieur des stagiaires

### CHAMPS D'APPLICATION

#### Article 1 : Personnes concernées

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 à L. 6352-5 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Conformément à l'article L6352-4 du code du travail, ce règlement intérieur détermine : 1- Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité ; 2- Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction ;

#### Article 2 : Lieu de formation

Les formations ont lieu soit dans les locaux du client, soit à distance. Les dispositions du présent règlement s'appliquent dans les deux cas. Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de mise à disposition de locaux.

Dans le cadre de la formation dans les locaux du client ou dans le cadre de la formation à distance les stagiaires dépendent alors du règlement intérieur et des autorisations de leur entreprise hors temps de travail.

### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 3 : La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées, sous peine de sanctions disciplinaires. Dans le cadre de la formation à distance, il est donc impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée

l'action de formation, notamment l'entreprise du stagiaire. L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, la prévention de la transmission du virus repose sur l'application de gestes barrières et de la distance sociale d'au moins un mètre. D'une manière générale, les déplacements dans les locaux seront limités ainsi que les regroupements dans les espaces communs, sauf dans les temps définis par l'organisme comme lors des pauses par exemple.

L'entrée est prévue dans le respect de la distance sociale avec un marquage au sol.

Avant d'être pris en charge par le personnel de l'organisme, du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition à l'entrée, avec désinfection obligatoire des mains.

Les circulations dans les parties communes doivent se faire avec le port du masque

Le nombre de personnes maximum par salle de cours est limité.

Les salles de cours sont aménagées pour respecter la distanciation demandée. Vous devez rester à la même place pour toute la durée de la formation.

Les locaux sont désinfectés après chaque journée de travail.

De manière générale, nous privilégions le plus possible un équipement à l'usage d'une seule personne. Ceci n'est pas toujours possible, aussi pour les équipements à usage commun, il conviendra de se désinfecter les mains avant chaque usage. Du gel

hydroalcoolique est installé à l'entrée du bâtiment, à l'entrée de chaque salle de formation, à la sortie du bâtiment ainsi qu'à proximité de chaque équipement commun.

## DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 4 : Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de mise à disposition de locaux. Les stagiaires dépendent alors du règlement intérieur et des autorisations de leur entreprise hors temps de travail.

Article 5 : Dans le cadre de la formation dans les locaux du client. Les stagiaires dépendent alors du règlement intérieur et des autorisations de leur entreprise hors temps de travail.

## SANCTIONS

Article 6 : Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme de formation fera l'objet d'un avertissement écrit par l'organisme de formation qui indiquera les mesures susceptibles d'être prises et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions suivantes : - Désinscription immédiate de la formation - Non-délivrance de l'attestation de participation Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

## ASSIDUITÉ DU STAGIAIRE EN FORMATION

### Article 7. Horaires - Absence et retards

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes:

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui à en charge la formation et s'en justifier au

moins 24 heures à l'avance. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de formation de l'organisme.

- La formation est sanctionnée par un examen (BRIGHT) les stagiaires s'engagent donc à se présenter à l'examen à la date et à l'heure préalablement fixées.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

#### Article 8 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le formateur transmet un timesheet (feuille de temps) au cours de la formation. A l'issue de l'action de formation, le stagiaire reçoit un certificat de réalisation, modèle du Ministère du Travail. Si le stagiaire souhaite abandonner le parcours il doit en informer le formateur, l'organisme de formation et l'entreprise si elle est commanditaire de la formation.

#### GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 9 : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 10 : Lorsque l'organisme de formation envisage de prendre une sanction, il informe le stagiaire par email et si nécessaire par lettre recommandée avec accusé de réception en lui indiquant l'objet du grief.

Article 11 : Avisé de cette saisine, le stagiaire devra en retour donner toutes les explications nécessaires. L'analyse de ses explications sera faite par les autorités compétentes de l'organisme de formation. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

## REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Article 12 : Représentation des stagiaires. Dans les stages d'une durée supérieure à cinq cents heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles.

Article 13 : Organisation du scrutin Le scrutin a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage. L'organisation du scrutin est confiée au Directeur de Coach Parfait / Stephen Lee ou à son représentant qui en assure le bon déroulement. Lorsqu'à l'issue du scrutin il est constaté que la représentation des stagiaires ne peut être assurée, le Directeur du Coach Parfait / Stephen Lee ou son représentant dresse un procès-verbal de carence.

Article 14 : Durée du mandat Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à de nouvelles élections.

Article 15 : Rôle des délégués des stagiaires Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires au sein du Coach Parfait / Stephen Lee. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au conseil de perfectionnement, lorsqu'il est prévu, les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce conseil. I

APPLICATION Article 16 : Entrée en vigueur Le présent règlement intérieur est applicable à compter du 24 mars 2024.

Article 17 : Un exemplaire du présent règlement est consultable sur l'espace des conditions générales du site internet de Coach Parfait / Lee Stephen Entrepreneur Individuel [coachparfait.com](http://coachparfait.com)

**Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.**

**Fait à....., le.....**

**Nom - prénom**

.....  
**Signature**

**Formation en Anglais**

## **Conditions générales de vente**

- Article 1 : Objet Les présentes conditions générales de vente s'appliquent pour la vente des cours d'anglais à distance ou en présentiel de Stephen Lee / Coach Parfait. Ces ventes sont réalisées par Stephen Lee / Coach Parfait Entrepreneur Individuel (EI) sous le numéro SIREN 822 942 314. Son siège social est situé au 18 rue du Bout d'Anguy 28300 JOUY Code APE: 8559B Téléphone: +33 6 09 52 52 32 (depuis la France métropolitaine).
- Stephen Lee / Coach Parfait propose des formations de Cours d'Anglais à ses clients. Ces formations sont réalisées à distanciel ou en présentiel, en individuel ou collectives. Elle vise à la certification Bright Language en anglais (RS6045) (Date d'échéance de l'enregistrement : 01-07-2024).

Article 2: Objectifs



- La formation vise à améliorer compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale, interaction orale.
- La certification Bright permet aux personnes actives de justifier leur niveau d'anglais - à l'oral et à l'écrit - dans le contexte professionnel et ainsi, d'élargir leurs activités (par exemple : intervenir sur de nouveaux projets) ou d'accéder à un nouveau poste en interne ou en externe. La certification vise l'employabilité, la mobilité professionnelle ou le retour à l'emploi des personnes.
- A l'issue de ce parcours de formation, le stagiaire sera en mesure de identifier les informations rédigées dans un document en anglais, en analysant la syntaxe, la grammaire et le vocabulaire du texte, afin d'extraire et de traiter ces informations et opérations à réaliser en contexte professionnel.
- Identifier les informations écoutées dans une intervention orale ou discussion en anglais, en analysant la syntaxe, la grammaire et le vocabulaire du texte, afin d'extraire et de traiter ces informations et opérations à réaliser en contexte professionnel.
- Rédiger un texte en anglais, en appliquant les règles syntaxiques, grammaticales et lexicales d'usage, afin de produire et délivrer un message écrit à destination d'un public en contexte professionnel.
- S'exprimer à l'oral en continu en anglais, en appliquant les règles syntaxiques, grammaticales et lexicales d'usage et en utilisant la tonalité, le rythme, la prononciation et l'articulation adaptés, afin de produire et délivrer un message oral à destination d'un public en contexte professionnel.
- Échanger des informations avec un ou des interlocuteur(s) en temps réel en anglais, en appliquant les règles syntaxiques, grammaticales et lexicales d'usage et en utilisant la tonalité, le rythme et la prononciation et l'articulation adaptés, afin de mener une conversation en contexte professionnel. Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour Stephen Lee / Coach Parfait qui s'engage simplement à fournir au client l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.
  
- Article 3 : Prérequis : Avoir un niveau A1 minimum en anglais (évaluation pré-formative)
- Avoir besoin de pratiquer l'anglais dans ses activités professionnelles



(recrutement, évolution de poste, retour à l'emploi, élargissement des activités et nouveaux projets...)

- Ne pas être de langue maternelle anglaise
- Le respect du cadre réglementaire en vigueur
  
- Article 4 : Durée
- Les formations en cours individuel et cours collectives sont proposés en options de 20 heures, 30 heures, 40 heures et 60 heures et peuvent s'étaler sur 1 an. Les jours et les horaires des formations sont organisés entre l'accord du client et le formateur.
- La durée des formations sont en fonction des nombre des heures indiqué sur la convention de formation la date du fin de la formation prévue. Les cours doivent être prises dans les douze mois suivants la signature de la convention de la formation.
  
- Article 5 : Modalités et délais d'accès
  
- Les formations proposées par Stephen Lee Coach Parfait sont des formations individuelles ou collectives, dispensées à distance ou en face-à-face sur votre lieu de travail (avec accord de votre employeur) ou à votre domicile (nous contacter pour les secteurs géographiques).
  
- Le client doit compléter un fiche d'inscription. À la réception du fiche d'inscription le formateur organise un entretien afin d'évaluer le niveau et des objectives de client. Suivant l'entretien Stephen Lee Coach Parfait propose un devis et une convention de formation à ses clients.
- Les informations ci-après seront communiquées dans la convocation qui sera envoyée avant la formation :
  
- Les formations peuvent démarrer tout au long de l'année. Les jours, les horaires, les lieux et/ou le liens de connexion visio (Zoom, Teams, Meets etc.) sont fixés

entre le(s) client(e)(s) au préalable avant la démarrage des cours.

- La formation est délivrée à distance ou au lieu de travail ou le domicile du client.
- Accès aux cours. Pour accéder aux cours, tout ce dont vous avez besoin est d'un appareil connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone). Vous avez besoin de logiciel Zoom, Teams, Skype ou Google Meets pour suivre nos cours. Une connexion Internet et un navigateur Internet sont nécessaires.
  
- Si en présentiel, la formation a lieu au lieu de travail ou le domicile de client aux dates et aux heures décidés entre le client et le formateur. (Dans ce cas le Règlement Intérieur de la société du client qui s'applique).
- Si en distanciel, la formation a lieu à distance. Pour accéder à la formation, les stagiaires sont invités à se rendre sur Zoom, Teams ou Meets munis de leurs identifiants de connexion fournis au moment de leur souscription.
  
- Article 6. Prix et règlements
- Les formations sont proposées par Stephen Lee / Coach Parfait aux tarifs suivantes:

<b>Formation</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Tarif Distanciel* (en Euros)</b>	<b>Tarif Présentiel** (en Euros)</b>
<b>COURS INDIVIDUELS ENGLISH FOR PROFESSIONALS</b>	<b>60</b>	<b>3528</b>	<b>4128</b>
	<b>40</b>	<b>2658</b>	<b>3058</b>
	<b>30</b>	<b>2095</b>	<b>2395</b>
	<b>20</b>	<b>1470</b>	<b>1670</b>
<b>COURS COLLECTIVES ENGLISH FOR PROFESSIONALS</b>	<b>60</b>	<b>1060</b>	<b>1660</b>
	<b>40</b>	<b>800</b>	<b>1200</b>
	<b>30</b>	<b>630</b>	<b>930</b>
	<b>20</b>	<b>440</b>	<b>640</b>

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

- Financement possible via des fonds propres d'une entreprise, le CPF ou OPCO. Merci de contacter le Directeur Administrative, Stephen Lee pour plus d'informations de financement.
- Une partie des frais peut être financé par des fonds propres d'une entreprise et la restante sera à la charge de client.
- Les ventes par carte bancaire sont réalisées via virement bancaire. Il est également possible d'utiliser le service Paypal pour commander les cours. Nous utilisons ces services afin d'assurer une sécurité optimale à nos clients. Aucune donnée de carte bancaire n'est conservée sur notre site. Nous pouvons ainsi mieux nous concentrer sur notre métier : donner des cours d'anglais.
- Commandes: Toute commande passée auprès de Stephen Lee Coach Parfait suppose l'adhésion aux présentes conditions générales de vente.
- Pour passer commande, vous devez détenir une carte bancaire à votre nom en cours de validité, ou un compte Paypal. Vous pouvez également passer commande par chèque libellé en euros étant entendu que les commandes par chèques doivent être d'un montant minimum de 100€.
- Il est important d'indiquer une adresse email valide sur le bon de commande, car cette adresse sera utilisée pour votre compte client et pour renouveler vos codes d'accès si vous souhaitez changer de mot de passe.
- Suite à la validation de votre commande, vous pourrez obtenir une facture sur demande à [stephen@coachparfait.com](mailto:stephen@coachparfait.com) Pour le paiement par chèque, le montant minimum doit être de 100€. Merci d'envoyer votre règlement à « Stephen Lee, 18 rue du Bout d'Anguy 28300 JOUY ». Vous recevrez une facture en retour. Merci d'accompagner votre envoi d'une fiche sur papier libre avec : Votre nom, votre prénom, votre adresse email. Il est très important d'indiquer une adresse email valide pour accéder les cours à distance.
- Les prix sont indiqués en euros hors taxes (HT) L'Entrepreneur Individuel (EI) ne collecte pas la TVA pour l'Etat, son prix de vente ne tient donc pas compte de la TVA.

- Article 7 : Contact
- Dans le cadre de son offre de formation, Stephen Lee Coach Parfait permet à ses clients de contacter Stephen Lee Coach Parfait via l'adresse mail suivante : [stephen@coachparfait.com](mailto:stephen@coachparfait.com). Un numéro de téléphone est également mis à disposition des stagiaires +33 6 09 52 52 32.

Adresse postale, informations légales :

Stephen Lee Coach Parfait (EI) SIRET : 82294231400011

NDA : 2428 0187 828

18, rue du Bout d'Anguy, 28300 JOUY, France

## Article 8 : Modalités d'évaluation

Stephen Lee Coach Parfait évalue les stagiaires sur la base de CEFR (Common European Framework of Reference for Languages) <https://www.coe.int/en/web/common-european-framework-reference-languages/official-translations-of-the-cefr-global-scale> Pour ce faire, elle utilise des [outils\* et entretien orale] qui permettent de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire. L'évaluation a lieu avant la formation (niveau de départ) et à l'issue (niveau des acquis suite à la formation)

\*Outil d'évaluation avant la formation: English Level In

## \*Outil d'évaluation suite la formation: English Level Out

- Article 9: Méthodes mobilisées
- Les méthodes pédagogiques utilisés sont: heuristique, démonstrative, applicative, expérimental (élicitation), interrogative. Liste de méthodes\*
  
- Article 10: Accessibilité aux personnes handicapées
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap Stephen Lee pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.
- Si c'est le cas : Stephen Lee Coach Parfait ne propose pas d'accueil ni pour le public ni pour les PSH. Les cours auront lieu en distanciel ou au lieu de travail de clients ou à son domicile.
  
- Article 11 : Les formations
- Les formations de Stephen Lee Coach Parfait sont dispensés par un(e)/des formateur(s)/formatrice(s) expérimenté(e)(s), qualifié(e)(s) CELTA, TOEFL, TEFL ou équivalent en individuel, en groupe, à distance, ou aux lieux de travail des clients. Les planifications des cours sont fixées préalablement avant le démarrage ses cours. Toute annulation de cours doivent être signalé au professeur au moins 24 heures avant la date et l'heure de la formation prévue. Toutes cours annulés en moins de 24 heures avant la date et l'heure prévue seront comptées.
- Article 12 : Rétractation et remboursement Le délai de rétraction et de remboursement légal est de 14 jours, mais nous allons plus loin et vous offrons un délai de rétractation et de remboursement de 60 jours à compter du jour de la commande initiale. Pour faire valoir ce droit, il vous suffit de nous envoyer un email sur [stephen@coachparfait.com](mailto:stephen@coachparfait.com) ou sur le formulaire de contact présent sur la page <https://coachparfait.com/book-an-appointment/>

- Article 13 : Responsabilité Stephen Lee Coach Parfait ne pourra être tenue responsable des interruptions de services liées au réseau Internet ou aux serveurs d'hébergement web.
- Article 14 : Modifications des conditions générales de vente Stephen Lee Coach Parfait se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente. Ces modifications seront opposables à compter de leur date de publication.
- Article 15 : Droits de propriété intellectuelle L'ensemble du contenu présent sur coachparfait.com sont protégé par les droits d'auteur. Les éléments le constituant, qu'il s'agisse de textes, de photos, de logos, de vidéos, d'enregistrements audio, d'exercices interactifs ou autre contenus proposés sur le site, sont protégés par ces mêmes droits d'auteur et sont la propriété exclusive du Stephen Lee Coach Parfait. Il est donc interdit d'effectuer une quelconque copie, adaptation, modification, traduction, arrangement, communication au public ou exploitation, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit. En achetant les formations, vous vous engagez à en faire une utilisation strictement personnelle et privée. Toute infraction à ces droits peut entraîner des poursuites civiles ou pénales. Cependant il est permis, comme le prévoit la loi, d'effectuer de courtes citations (droit de citation). C'est même très apprécié, surtout si vous effectuez en même temps un lien vers notre site afin de le faire connaître à vos lecteurs ou à votre entourage.
- Article 16 : Données personnelles Stephen Lee Coach Parfait se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles vous concernant. Cette collecte est nécessaire pour gérer votre commande. Nous prenons très au sérieux votre droit à la confidentialité et faisons notre maximum pour le respecter. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en utilisant le formulaire de contact présent sur cette page:  
<https://coachparfait.com/book-an-appointment/>
- Article 17 : Droit applicable Les présentes conditions sont en langue française. Elles sont soumises à la loi française. En cas de litige, le tribunal de Commerce de Chartres sera désigné comme compétent.

## Stephen Lee Coach Parfait propose:

### ▪ Tous les cours comprennent :

- ✓ Une évaluation initiale selon le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL/CEFRL)*
- ✓ Un audit pour définir les objectifs de l'apprenant
- ✓ La validation d'évaluation CECRL/CEFRL et des objectifs de l'apprenant
- ✓ Une proposition de formation adaptée aux objectifs de l'apprenant
- ✓ Les cours et évaluations intermédiaires
- ✓ La préparation aux examens certifiant
- ✓ L'analyse des résultats aux examens

### • Cours d'Anglais Individuels et Collectives sont proposés :

#### ENGLISH FOR PROFESSIONALS

##### **OBJECTIFS :**

**CERTIFICATION OU THEMATIQUE VISEE :** TEST BRIGHT LANGUAGE.

EVALUATION D'ANGLAIS PROFESSIONNEL (A PARTIR DU PRE-INTERMEDIAIRE A2).

**MAXIMISER L'IMPACT DE L'EXPRESSION ORALE DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL :**

PERFECTIONNEMENT, AISANCE, PRONONCIATION, VOCABULAIRE, JEUX DE ROLE ET GRAMMAIRE.

##### **CONTENU :**

FOCALISATION SUR L'EXPRESSION ORALE, LA GRAMMAIRE, LA PRECISION D'UTILISATION DES TEMPS, DES EXPRESSIONS IDIOMATIQUES, AINSI QUE DU VOCABULAIRE, Y COMPRIS PROFESSIONNEL

- Grille tarifaire Cours Individuels et Cours Collectives (frais de certification non inclus)

Formation	Nombre d'heures	Tarif Distanciel* (en Euros)	Tarif Présentiel** (en Euros)
COURS INDIVIDUELS ENGLISH FOR PROFESSIONALS	60	3528	4128
	40	2658	3058
	30	2095	2395
	20	1470	1670
COURS COLLECTIVES ENGLISH FOR PROFESSIONALS	60	1060	1660
	40	800	1200
	30	630	930
	20	440	640

\*Les Cours Distanciel nécessite l'accès à une ordinateur récente avec un écran d'au moins 13" de diagonale, ou d'une tablette avec un écran d'au moins 10" de diagonale, un micro et un enceinte ou une casque doté d'un microphone et un accès internet haut débit ADSL au minimum ou un accès internet mobile au minimum 4G et ainsi les derniers versions des logiciels Zoom, Teams ou Meets.

\*\*Dans la limite de 30kms autour de Chartres.

Les cours Collectives sont assurées pour les cours au minimum 4 et au maximum 5 personnes de niveaux homogènes

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.